

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication : 20/11/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-10-9-3

Séance du vendredi 13 novembre 2015

AIDES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS DES ASSOCIATIONS ET DES TIERS



- 3ÈME PROGRAMMATION 2015 -

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2015 - 2 - 9 -1 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 - Les moyens d'intervention en faveur du sport,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête la 3^{ème} programmation des équipements sportifs et socio-culturels de l'exercice 2015 conformément à l'annexe jointe à la délibération qui recense les 12 projets correspondants,
- Autorise le versement des subventions correspondantes aux bénéficiaires mentionnés dans l'annexe précitée conformément au règlement financier en vigueur. Pour ces projets, le mandatement de l'aide financière est subordonné au versement effectif de la contrepartie communale à l'exception du dossier porté par les Scouts et Guides de France, association nationale, qui finance un projet mis à disposition de la délégation haut-rhinoise,
- Approuve les conventions de subventionnement jointes en annexe à la présente délibération à intervenir avec Caritas Alsace pour la création d'une épicerie solidaire à MULHOUSE et les Scouts Guides de France pour la rénovation et l'extension du centre d'accueil campiste du Val du Pâtre situé et autorise le Président du Conseil départemental à les signer.

Précise que la dépense correspondante d'un montant total de **148 446 €** sera prélevée sur le Budget Départemental au programme E212 comme suit :

- 123 446 € : ligne 204 – 32 - 20422 -2492 - 102,
- 25 000 € : ligne 204 – 32 - 204182 - 2492 -102.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité